



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ALERTE MÉTÉO

à Mont-de-Marsan, le 11 août 2026

Cabinet du préfet

SIDPC

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE AVIS D'ALERTE CANICULE

Destinataires :

– *Parlementaires, maires du département des Landes et président du CD 40*

– *Les services compétents : CORG 40, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC, ONF, OFB, Landes attractivité, Autoroutiers, Centre Pénitentiaire*

– *Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest*

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour le phénomène de **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

Période : à compter du mercredi 12 août 2026 à 12h00

Situation météorologique :

Mercredi après-midi, les températures maximales sont comprises entre 36 et 37 voire 38°C dans l'intérieur des terres, 30 à 33°C sur le littoral.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, les températures minimales s'échelonnent de 18 à 20°C, localement 20 à 22°C.

Je remercie chacun d'entre vous de mettre en œuvre les mesures prévues par les dispositions spécifiques ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur notamment :

- Activer votre PCS et votre registre nominatif communal pour vous assurer de la mobilisation de vos moyens et de la bonne situation de vos administrés inscrits ;
- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires auprès des personnes vulnérables et sur-exposées ;
- Signaler à la préfecture toute situation anormale liée à la chaleur ou toute rupture capacitaire.

Je vous recommande par ailleurs de décaler les manifestations publiques se déroulant entre 12 h et 20 h en fonction des critères suivants :

- Se déroulant en plein air ou en ERP non climatisé ;
- Donnant lieu à un effort intense ou à une présence nombreuse d'un public statique exposé.

La cellule de veille renforcée est activée par la préfecture.

Vous voudrez bien également informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

Consignes de comportement :

- Buvez de l'eau régulièrement, plusieurs fois par jour, sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées. Ne buvez pas d'alcool et continuez à manger en quantité suffisante ;
- Mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour, à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette voire en prenant des douches ou des bains tièdes ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) et si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé plusieurs heures par jour (climatisé ou rafraîchi de type cinéma, bibliothèque, musée...) ;
- Éviter les activités physiques et les proscrire aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Maintenez votre logement frais (pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit) ;
- Si vous avez des personnes âgées ou fragiles, souffrant de maladies chroniques ou isolées, dans votre entourage, prenez régulièrement de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ou un numéro d'urgence.

Pour en savoir plus, consultez le site : <https://sante.gouv.fr>

Le préfet, et par délégation
le directeur de cabinet

Arnaud BOURDA

